

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17  
Affichage le : 10/07/17  
Transmission préfecture le : 10/07/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170630-lmc197824-DE-1-1  
Du : 10/07/17  
Délibération exécutoire le : 10/07/17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE B05 AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
ASSOCIATION" LE LIEN YVELINOIS"****SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON  
ACCOMPAGNÉS ET JEUNES MAJEURS SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, notamment son article 45 précisant la participation du département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles ;

Vu la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 13 février 2015 approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Le Lien Yvelinois »;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer, au titre de la politique départementale de protection de l'enfance, dans le cadre d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens liant le Conseil Département et l'association Le Lien Yvelinois, pour la période 2015-2017, une subvention supplémentaire de fonctionnement au Lien Yvelinois d'un montant maximum de 1 132 196€ pour la période du 1er juin au 31 décembre 2017, répartie selon les modalités suivantes :

- Une subvention d'un montant maximum de 871 628€ relatif à l'augmentation de la capacité de prise en charge des mineurs non accompagnés de 160 à 220.
- Une subvention d'un montant maximum de 260 568€ relatif à l'hébergement et l'accompagnement de 32 jeunes majeurs.

Dit que, conformément aux règles départementales établies, les modalités de versement retenues seront les suivantes :

- Versement au prorata du nombre de mineurs non accompagnés et de jeunes majeurs accueillis du 1er juin au 31 décembre 2017

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

### ASSOCIATION" LE LIEN YVELINOIS"

#### SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS ET JEUNES MAJEURS SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.